

La science politique : une vitalité en trompe l'oeil ? ¹

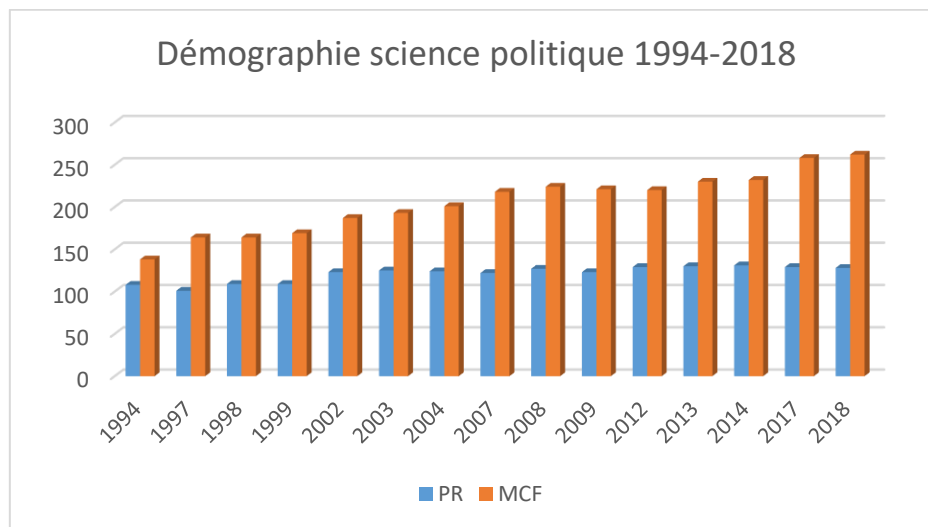
De prime abord, la science politique semble aujourd'hui témoigner d'une étonnante vitalité. Au cours des vingt dernières années, elle a vu son assise dans le champ académique se raffermir. Parmi les indicateurs de cette vitalité, il est possible d'évoquer : la création, au sein de plusieurs universités françaises, de cursus de formation complets en science politique (i.e. depuis la première année de Licence²), alors que jusqu'au milieu des années 1990, on ne pouvait entamer un cursus qu'à partir de la Maîtrise et en de rares établissements ; la multiplication des bi-licences incluant la science politique et des masters d'"Etudes politiques" ; l'autonomisation totale ou relative des Départements de science politique à l'égard de ceux de droit dans certains établissements ; la création d'un nouvel Institut d'études politiques, à Saint-Germain-en-Laye, en 2014 ; la très forte demande d'admission dans des cursus de science politique *via* Parcoursup (7 000 demandes à Paris 1 en 2019, ce qui en fait la licence la plus demandée en France). Si bien que la science politique se trouve dans une situation paradoxale en tant que « discipline minoritaire », (c'est-à-dire comptant moins de 400 enseignants-chercheurs), en ce qu'elle est plébiscitée par un nombre croissant d'étudiant·es., à la différence de la plupart des disciplines minoritaires ne formant qu'un très faible nombre d'étudiant·es. L'attractivité de la science politique se manifeste donc clairement.

Et pourtant...

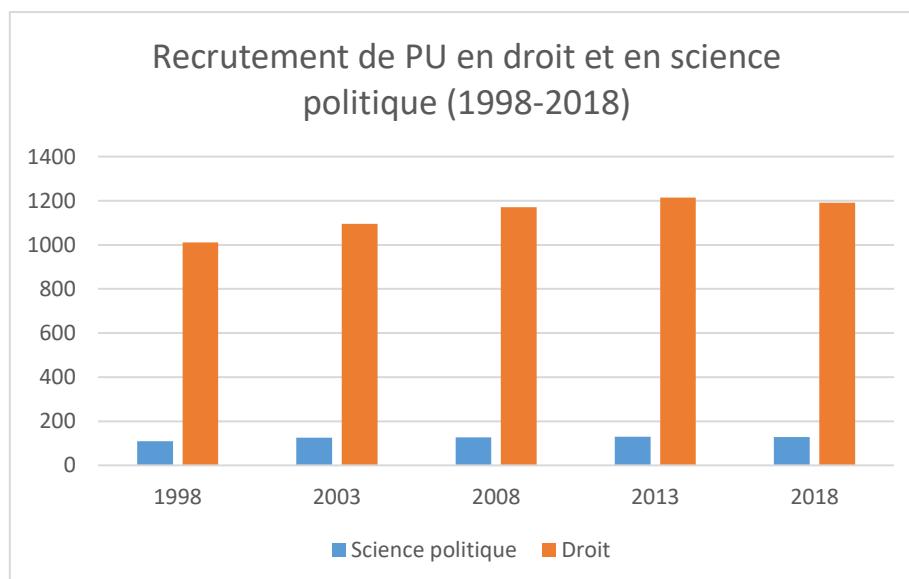
Ces signes de vitalité cachent cependant une faiblesse structurelle concernant son encadrement qui risque de s'aggraver dans les années à venir. En effet, la discipline a connu une augmentation du nombre de postes d'Enseignants-Chercheurs (E-C) qui ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à cette attractivité grandissante, ce qui a eu pour effet de démultiplier de façon déraisonnable la charge de travail pédagogique et administratif pesant non seulement sur les E-C titulaires (hausse du nombre d'heures complémentaires contraintes, accroissement des responsabilités, amoindrissement de la part Recherche dans l'activité globale, etc.), mais aussi, malheureusement, de plus en plus souvent précaires (ATER, contrats LRU, doctorants ou docteurs sans poste vacataires...). Certes, entre 1994 et 2018, du côté des MCF, on est passé de 138 postes à 262, soit une augmentation de 90 %. Mais sur la même période du côté des PU, l'augmentation n'a été que de 18,5 %, avec un évident tassement durant les 20 dernières années : depuis 2002, en raison du faible nombre d'entrées dans le corps et du nombre croissant de départs à la retraite, le nombre de PU n'a augmenté que de 5 unités (123 en 2002, 128 en 2018). Et, signe inquiétant, le nombre de PU a même baissé depuis 2014 (il se situait alors à 131) !

¹ Note rédigée en avril 2020 pour l'Observatoire des carrières de l'AECSP. Elle a été établie à partir des fiches démographiques du MESRI, du rapport Sawicki, des rapports de la section 04 du CNU et d'enquêtes menées pour l'occasion par l'AECSP. Les membres de l'observatoire des carrières tiennent à remercier Anne-Cécile Douillet, présidente de la section 04 du CNU de 2015 à 2019, de nous avoir communiqué des informations actualisées.

² On dénombre aujourd'hui une vingtaine de licences en science politique (y compris celles débutant en L3 seulement).



Ceci a contribué à une dégradation notable du ratio PU / MCF, celui-ci s'établissant aujourd'hui à 33% / 67%, alors qu'il se situait à 44% / 56% en 1994. Pour une discipline à faible effectif de titulaires et fort effectif étudiant, cette faible progression du corps des PU s'avère particulièrement problématique : au-delà du fait que le sous-encadrement conduit à une décharge des tâches habituellement assumées par les PU sur les MCF (responsabilités de diplômes, de directions de département, direction de thèses, etc.) ou encore à une accumulation démesurée de fonctions, cette stagnation du nombre de PU affaiblit la science politique vis-à-vis des autres disciplines dans l'administration et les arbitrages rendus au niveau des établissements. Du fait de la présence historique de la science politique dans les facultés de Droit, les rapports entre les disciplines juridiques et la science politique doivent être particulièrement scrutés. Or, si l'on compare la progression du corps des PU en 04 à celle dans les disciplines du groupe 1 (sections 01, 02 et 03), on constate bien un affaiblissement relatif préjudiciable pour la science politique.



Cette stagnation du nombre de PU tient en partie, en sus des arbitrages défavorables évoqués précédemment, au gel de postes que les établissements souhaiteraient pourvoir par la voie de l'article 46.1, mais qui ne sont pas ouverts en raison du contingentement existant depuis 2014 et liant le nombre de postes mis au concours de l'agrégation à celui des postes accordés au titre du 46.1 chaque année (le nombre total d'emplois ouverts sur 2 années universitaires ne peut être supérieur au nombre des emplois ouverts au concours d'agrégation organisé 1 an sur 2).

Un intérêt manifeste des établissements pour le 46.1

Pourtant, les établissements français témoignent clairement de leur intérêt pour les postes au 46.1. Ainsi, on compte 9 demandes adressées au MESR en 2017, 18 en 2018, 8 en 2019 et au moins 6 en 2020 (d'après un décompte partiel). Plus, certains établissements réitèrent leur demande préalable depuis au moins trois ans ! Or, ces chiffres méritent d'être comparés aux demandes de postes à l'agrégation : 3 en 2016/2017 (4 annoncés en fin de concours, alors que les épreuves étaient terminées), 2 en 2018/2019 (5 finalement à la fin du concours dans les mêmes conditions, le Ministère ayant créé 2 postes et pourvu 1 poste l'année même d'un départ à la mutation en allant jusqu'à devancer la demande de l'établissement).

Cette situation conduit à la démobilitation de MCF dont les carrières sont déjà très peu attractives : réaliser une HDR représente souvent des sacrifices trop lourds avec des perspectives de mobilité excessivement minces, si bien que beaucoup renoncent en dépit de leur investissement ou à cause de leur charge de travail. Quant à celles et ceux qui, une fois soutenu leur HDR, ont été qualifié.es aux fonctions de PU par le CNU, ils sont nombreux à chercher une promotion dans une autre discipline. Ce phénomène concerne la moitié des 20 MCF en science politique qualifiés au professorat depuis 2015 et promus depuis PU³. C'est un autre signe patent de la dévitalisation de la science politique : certes, cela contribue à l'essaimage de notre discipline, mais ce sont des compétences perdues pour l'encadrement des filières de la discipline et des doctorants.

Cette situation pèse particulièrement sur les femmes qui se heurtent à un plafond de verre : en 2018, les femmes ne représentent qu'un quart du corps de professeurs alors qu'elles constituent deux tiers du corps des MCF. Les biais de genre propres à l'agrégation sont un facteur explicatif : entre 1991 et 2019, les femmes n'ont en effet représenté que 24,5% des agrégé.es. L'accès au professorat sur la base d'une voie longue leur est quant à lui beaucoup moins défavorable : les femmes constituent en effet 40% des MCF politistes promues PU. Le décontingentement permettrait donc de pallier le déficit de femmes dans le corps des Professeurs de science politique.

Il y a urgence à agir, nous sommes en effet à la veille de nombreux départs à la retraite de collègues PU : ceux atteignant l'âge de 64 ans étaient au nombre de 5 en 2019, ils sont 3 en 2020, et seront 4 en 2021, 6 en 2022, 3 en 2023... Compte tenu de la désaffection pour le concours d'agrégation et de la faiblesse du nombre de postes au 46.1, le maintien du contingentement représente un très fort risque que ces postes ne soient pas pourvus pendant des années et finissent par être perdus par la discipline.

³ Sept collègues politistes sont devenu·es PU en section 19 (sociologie, démographie), 1 en section 13 (études slaves et baltes), 1 en section 15 (langues et littératures arabes), 1 en section 71 (sciences de l'information et de la communication). Depuis 2015, on dénombre 55 qualifiés au professorat en science politique.



Un décontingement total et inconditionnel

Seul le décontingement total et inconditionnel permettra de desserrer l'étai des recrutements de PU en science politique, aux côtés d'une réforme de l'agrégation externe qui rende ce concours à nouveau attractif.

La revendication du décontingement, souvent assortie d'une proposition de réforme du concours de l'agrégation, est aujourd'hui au cœur de nombreuses prises de position : [rapport Sawicki](#) établi à la demande du MESR en 2017 ; motion du collège A de la section 04 du CNU en 2017 ; pétition signée par plus de deux cents enseignants-chercheurs en science politique en appui à la lettre ouverte adressée à Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en mars 2018 ; motion de l'AFSP en juillet 2019 et même [appel de la CPU](#), en septembre 2019, à un « décontingement de toutes les sections actuellement contingentées ».

Il paraîtrait incompréhensible que le ministère tarde encore à prendre ces mesures.